

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-009

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 17 JANVIER 2019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 11 janvier 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine PAILLARD, Première Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. BARDOT, Mme BAGARD, M. TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, MANSUY, LASSUS, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, MM. BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. LAMBLIN (pouvoir Mme PAILLARD), M. RECOUVREUR (pouvoir M. FLAVENOT), M. BREGEARD (pouvoir Mme BAGARD), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme LASSUS), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. BARDOT), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme GUILLEMOT), Mme LAURAIN (pouvoir M. FRASNIER), M. AUBERT (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), Mme WALTER (pouvoir Mme DI SANGRO).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 21 janvier 2019.

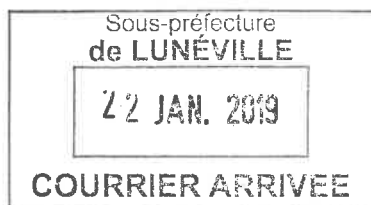
OBJET : ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE
RAPPORTEUR : Mme PAILLARD

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

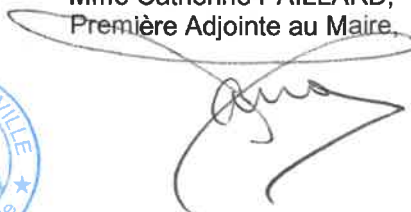
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- désigne Mme Alexandra HUGO pour remplir cette fonction.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le dix-sept janvier deux mil dix-neuf.



Pour expédition conforme,
Pour le Maire, et par délégation,
Mme Catherine PAILLARD,
Première Adjointe au Maire.



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-010

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 17 JANVIER 2019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 11 janvier 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine PAILLARD, Première Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. BARDOT, Mme BAGARD, M. TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, MANSUY, LASSUS, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, MM. BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. LAMBLIN (pouvoir Mme PAILLARD), M. RECOUVREUR (pouvoir M. FLAVENOT), M. BREGEARD (pouvoir Mme BAGARD), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme LASSUS), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. BARDOT), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme GUILLEMOT), Mme LAURAIN (pouvoir M. FRASNIER), M. AUBERT (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), Mme WALTER (pouvoir Mme DI SANGRO).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

Mme Alexandra HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 21 janvier 2019.

OBJET : APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUDI 13 DECEMBRE 2018 ET MERCREDI 19 DECEMBRE 2018

RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Le Conseil Municipal, à la majorité (Contre : M. DELBARRE),

- approuve les comptes-rendus des séances du Conseil Municipal des jeudi 13 décembre 2018 et mercredi 19 décembre 2018.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le dix-sept janvier deux mil dix-neuf.



Pour expédition conforme,
Pour le Maire, et par délégation,
Mme Catherine PAILLARD,
Première Adjointe au Maire,



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-011

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 17 JANVIER 2019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 11 janvier 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine PAILLARD, Première Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. BARDOT, Mme BAGARD, M. TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, MANSUY, LASSUS, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, MM. BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. LAMBLIN (pouvoir Mme PAILLARD), M. RECOUVREUR (pouvoir M. FLAVENOT), M. BREGEARD (pouvoir Mme BAGARD), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme LASSUS), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. BARDOT), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme GUILLEMOT), Mme LAURAIN (pouvoir M. FRASNIER), M. AUBERT (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), Mme WALTER (pouvoir Mme DI SANGRO).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

Mme Alexandra HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 21 janvier 2019.

OBJET : FINANCES – BUDGET PRINCIPAL - INSCRIPTIONS ET TRANSFERTS DE CREDITS EXERCICE 2019

RAPPORTEUR : Mme PAILLARD

Par courrier réceptionné en date du 7 décembre, Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle nous informe de la notification d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.), afin de participer au financement de la Réhabilitation du Centre Gare – Travaux 2018.

Cette subvention notifiée d'un montant de 250 000 € sur un montant de dépense subventionnable de 1 183 175 € H-T (21,12 %), n'étant pas prévue au budget primitif 2019, il est proposé au Conseil Municipal d'inscrire cette somme par décision modificative. Afin d'équilibrer cette recette nouvelle, il est proposé de réduire les montants des emprunts inscrits au Budget Primitif 2019 :

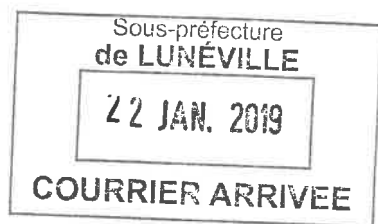
Exercice 2019		
	Imputations	
	Dépenses	Recettes
	Opération 18.01 - Requalification du Secteur Gare	
	Nature 1321 - Fonction 822 - Enveloppe 26 453	+ 250 000 €
	Emprunts	
	Nature 1641 - Enveloppe 267	- 250 000 €

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,**

- adopte la décision modificative concernant les inscriptions et transferts de crédits de l'exercice 2019 du budget principal, telles que détaillées ci-dessus.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le dix-sept janvier deux mil dix-neuf.

Pour expédition conforme,
Pour le Maire, et par délégation,
Mme Catherine PAILLARD,
Première Adjointe au Maire,



A handwritten signature in blue ink, which appears to be "C. Paillard", written over a horizontal line.

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 17 JANVIER 2019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 11 janvier 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine PAILLARD, Première Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. BARDOT, Mme BAGARD, M. TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, MANSUY, LASSUS, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, MM. BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. LAMBLIN (pouvoir Mme PAILLARD), M. RECOUVREUR (pouvoir M. FLAVENOT), M. BREGEARD (pouvoir Mme BAGARD), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme LASSUS), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. BARDOT), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme GUILLEMOT), Mme LAURAIN (pouvoir M. FRASNIER), M. AUBERT (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), Mme WALTER (pouvoir Mme DI SANGRO).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

Mme Alexandra HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 21 janvier 2019.

OBJET : TRAVAUX DE VOIRIE 2019

RAPPORTEUR : Mme PAILLARD

Dans le cadre de l'entretien du patrimoine de la commune, il est prévu de procéder à la réfection des rues Boffrand et Eugène de Dietrich pour un montant total de 200 000 € H.T.

Il s'agit de reprendre le revêtement de ces chaussées particulièrement dégradé et dangereux pour les usagers.

Le plan de financement de ces travaux est le suivant :

Nature des travaux	Montant HT	Subvention DETR demandée	Financement Ville
Réfection totale du revêtement des rues Boffrand et De Dietrich à Lunéville.	200 000 €	40% Plafonné à 40 000 €	160 000 €

Le Conseil Municipal, après avis de sa Commission des Finances, sera invité à autoriser Monsieur le Maire à solliciter la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission Développement et Aménagement de la Ville,**

- autorise Monsieur le Maire à solliciter la DETR et à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le dix-sept janvier deux mil dix-neuf.

Pour expédition conforme,
Pour le Maire, et par délégation,
Mme Catherine PAILLARD,
Première Adjointe au Maire,



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 17 JANVIER 2019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 11 janvier 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine PAILLARD, Première Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. BARDOT, Mme BAGARD, M. TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes GUILLEMOT, MANSUY, LASSUS, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, MM. BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. LAMBLIN (pouvoir Mme PAILLARD), M. RECOUVREUR (pouvoir M. FLAVENOT), M. BREGEARD (pouvoir Mme BAGARD), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme LASSUS), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. BARDOT), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme GUILLEMOT), Mme LAURAIN (pouvoir M. FRASNIER), M. AUBERT (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), Mme WALTER (pouvoir Mme DI SANGRO).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

Mme Alexandra HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 21 janvier 2019.

OBJET : APPEL A PROJETS « REINVENTONS NOS CŒURS DE VILLE »
RAPPORTEUR : Mme PAILLARD

Dans le cadre du déploiement d'Action Cœur de Ville, le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales et les partenaires financeurs du programme (Banque des Territoires, Action Logement et Agence nationale de l'habitat) souhaitent poursuivre l'accompagnement des collectivités retenues en facilitant l'émergence de projets urbains innovants en centre-ville.

C'est pourquoi, en liaison avec le ministère de la Culture et en partenariat étroit avec la Cité de l'architecture et du Patrimoine, le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales lance une consultation nationale à l'attention des 222 territoires du programme Action Cœur de Ville, intitulée « Réinventons nos cœurs de ville ».

Elle entend favoriser la mise en œuvre de projets urbains novateurs et ambitieux en faveur de la reconquête des centres-villes. La démarche se déroule en deux temps :

- D'abord, un appel à manifestation d'intérêt est adressé à l'ensemble des 222 villes du programme. Les collectivités intéressées seront invitées à **proposer d'ici mi-février 2019 un site (terrain ou immeuble)** – dont elles sont en mesure d'acquérir ou de garantir la maîtrise foncière à court terme - et qui s'inscrit dans la stratégie globale de revitalisation du centre-ville. La liste des villes retenues sera arrêtée en mars, après avis d'un comité de pilotage partenarial associant les réseaux administratifs et professionnels compétents.

- En l'occurrence, le secteur de l'Îlot Bastien, fléché dès 2016 dans le cadre du dispositif démonstrateur 21, pourrait être retenu.

- Ensuite, les lauréats lanceront leur propre appel à projets local et bénéficieront à cette fin d'un accompagnement soutenu (technique, méthodologique et financier) de l'Etat et des partenaires nationaux du programme. Dans le respect du caractère décentralisé d'Action Cœur de Ville, les collectivités conduiront directement leur appel à projets et sélectionneront les offres d'opérateurs immobiliers en groupement avec des concepteurs (architectes, programmistes, paysagistes,) proposant des projets opérationnels. L'appel à projet local aura pour objectif de favoriser l'émergence de projets immobiliers liés au logement, au développement économique et commercial, tout en accompagnant fortement les politiques liées aux transitions énergétique, climatique, numérique et sociale.

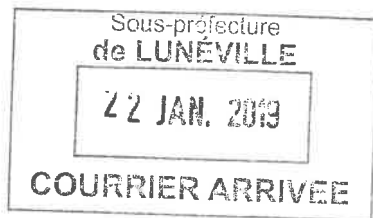
Dans cette optique de promotion des projets innovants, une Rencontre nationale « innovation urbaine et cœurs de ville » se tiendra à la Cité de l'Architecture et du Patrimoine le 19 mars 2019, à laquelle les 222 maires sont conviés.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,**

- prend acte de cet appel à projets,
- autorise Monsieur le Maire à inscrire la Ville de LUNEVILLE dans cette démarche et à signer toute pièce afférente à cette affaire.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le dix-sept janvier deux mil dix-neuf.

Pour expédition conforme,
Pour le Maire, et par délégation,
Mme Catherine PAILLARD,
Première Adjointe au Maire,



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 17 JANVIER 2019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 11 janvier 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine PAILLARD, Première Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. BÂRDOT, Mme BAGARD, M. TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, MANSUY, LASSUS, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, MM. BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. LAMBLIN (pouvoir Mme PAILLARD), M. RECOUVREUR (pouvoir M. FLAVENOT), M. BREGEARD (pouvoir Mme BAGARD), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme LASSUS), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. BÂRDOT), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme GUILLEMOT), Mme LAURAIN (pouvoir M. FRASNIER), M. AUBERT (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), Mme WALTER (pouvoir Mme DI SANGRO).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

Mme Alexandra HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 21 janvier 2019.

OBJET : ACTION DE COMMUNICATION AVEC ATOUT FRANCE – DECLARATION D'INTENTION
RAPPORTEUR : Mme PAILLARD

Alors que le tourisme international est en forte augmentation en France et dépassera en 2018 le seuil des 90 millions de visiteurs étrangers, tous les territoires n'en profitent pas suffisamment faute de promotion numérique adaptée.

Atout France propose une campagne de promotion exceptionnelle pendant 1 an aux adhérents de Sites et Cités remarquables visant à stimuler la fréquentation touristique française et internationale sur chacun des territoires s'engageant dans la démarche.

La Ville de LUNEVILLE sera valorisée par une campagne portée principalement sur les leviers numériques les plus efficaces.

Cette offre de promotion est une opportunité de communication à audience élevée à moindre coût grâce à la mutualisation des Sites et Cités remarquables de France et au partenariat de Atout France.

Le niveau d'engagement demandé pour chaque participant (commune, communauté de communes ou commune et communauté de communes) est de 10 000 € TTC pour 1 an.

Cet investissement est à mettre en rapport avec le niveau de dépense d'un touriste international visitant un territoire patrimonial (de l'ordre de 50 à 60 € par nuitée ou visite) ; à partir de 200 touristes supplémentaires, le retour sur investissement est garanti.

En sa qualité de membre de Sites et Cités remarquables, la Ville de LUNEVILLE bénéficie d'un engagement exceptionnel financier complémentaire de la part d'Atout France générant une réduction du coût de 30 % TTC (soit un total de 7 000 €).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (Abstention : M. DELBARRE – Mme PAILLARD ne participe pas au vote),

Après avis de sa Commission des Finances,

- déclare souhaiter participer à cette action de communication d'envergure,
- précise que la dépense sera imputée nature 6 281, fonction 023, enveloppe 26 454.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le dix-sept janvier deux mil dix-neuf.

Pour expédition conforme,
Pour le Maire, et par délégation,
Mme Catherine PAILLARD,
Première Adjointe au Maire,



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 17 JANVIER 2019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 11 janvier 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine PAILLARD, Première Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. BARDOT, Mme BAGARD, M. TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, MANSUY, LASSUS, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, MM. BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. LAMBLIN (pouvoir Mme PAILLARD), M. RECOUVREUR (pouvoir M. FLAVENOT), M. BREGEARD (pouvoir Mme BAGARD), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme LASSUS), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. BARDOT), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme GUILLEMOT), Mme LAURAIN (pouvoir M. FRASNIER), M. AUBERT (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), Mme WALTER (pouvoir Mme DI SANGRO).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

Mme Alexandra HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 21 janvier 2019.

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – GARANTIE OBSEQUES

RAPPORTEUR : Mme PAILLARD

La Ville de LUNEVILLE a souscrit un contrat collectif frais d'obsèques en date du 1^{er} janvier 2004 afin de couvrir les agents en activité et les retraités de la collectivité.

La gestion de ce contrat a été confiée à GRAS-SAVOYE avec, comme porteur du risque, la compagnie CNP Assurances.

Des facteurs exogènes, notamment l'application de la réforme européenne Solvabilité 2 impliquant la mise en place par les assureurs d'un dispositif prudentiel plus rigoureux a conduit GRAS-SAVOYE à résilier le dispositif au 31 décembre 2017.

Or, cette résiliation est intervenue alors que 4 familles ont été touchées par des décès entre le 1^{er} janvier 2018 et le 30 juin 2018, ne leur laissant ainsi pas le temps de se retourner pour souscrire un nouveau contrat.

Pour aider ces familles, Monsieur le Maire propose la prise en charge exceptionnelle, par la collectivité, du capital obsèques à savoir 2 100 euros par famille, soit un total de 8 400 euros, à verser aux ayants droit des personnes décédées listés dans la présente :

- 1. Monsieur Gérard CLAUDIN
- 2. Monsieur Robert COLLIOT
- 3. Madame Monique DUFOUR
- 4. Madame Emilie MATHIEU

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,**

- décide, à titre exceptionnel, la prise en charge par la collectivité, du capital obsèques à savoir 100 euros par famille, soit un total de 8 400 euros, à verser aux ayants-droit listés dans la présente ;

2

- 1. Monsieur Gérard CLAUDIN
- 2. Monsieur Robert COLLIOT
- 3. Madame Monique DUFOUR
- 4. Madame Emilie MATHIEU

- précise que la dépense sera imputée sur l'exercice 2018, nature 6 488, fonction 020, enveloppe 11 952.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le dix-sept janvier deux mil dix-neuf.

Pour expédition conforme,
Pour le Maire, et par délégation,
Mme Catherine PAILLARD,
Première Adjointe au Maire,



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 17 JANVIER 2019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 11 janvier 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine PAILLARD, Première Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. BARDOT, Mme BAGARD, M. TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes GUILLEMOT, MANSUY, LASSUS, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, MM. BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. LAMBLIN (pouvoir Mme PAILLARD), M. RECOUVREUR (pouvoir M. FLAVENOT), M. BREGEARD (pouvoir Mme BAGARD), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme LASSUS), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. BARDOT), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme GUILLEMOT), Mme LAURAIN (pouvoir M. FRASNIER), M. AUBERT (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), Mme WALTER (pouvoir Mme DI SANGRO).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

Mme Alexandra HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 21 janvier 2019.

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – PLAN DE FORMATION 2019-2020 - VILLE DE LUNEVILLE **RAPPORTEUR : Mme PAILLARD**

L'élaboration du plan de formation au profit de l'ensemble des agents municipaux est une obligation qui trouve sa source dans la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 relative à la fonction publique territoriale et la Loi 84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents territoriaux.

La réforme de la formation (Loi 2007-209 du 19 février 2007 et ses décrets d'application du 26 décembre 2007 et du 29 mai 2008), réaffirme la mission de formation du CNFPT, renforce l'accès à la formation pour les catégories C et affiche plusieurs priorités en distinguant d'une part les formations statutaires obligatoires qui interviennent en début de carrière ou dans le cadre de l'adaptation aux emplois occupés et, d'autre part, les formations facultatives organisées à l'initiative de l'agent ou de son employeur.

La formation repose désormais sur 6 principes :

- une formation tout au long de la vie,
- des agents, acteurs de leur formation,
- une individualisation des besoins et des parcours de formation,
- une priorité à la professionnalisation,
- la négociation,
- la reconnaissance des savoirs et de l'expérience.

C'est dans ce contexte que nous devons organiser notre plan de formation afin d'allier les besoins de la collectivité qui doit disposer d'agents compétents pour développer ses projets et répondre aux exigences du service public et les besoins des agents qui souhaitent progresser dans leur carrière ou leur métier.

Plusieurs formations collectives en intra sont prévues et tout particulièrement dans le domaine de la sécurité et de la prévention.

De nombreuses demandes individuelles concernent une meilleure maîtrise des logiciels et des outils informatiques mais également l'approfondissement et la mise à jour des connaissances en fonction des évolutions de la réglementation.

Présenter le plan de formation, c'est :

- respecter la Loi du 19 février 2007 portant sur l'obligation de mettre en œuvre un plan de formation,
- anticiper l'évolution des compétences des agents dans la collectivité (outil GPEC),
- instaurer un climat social de confiance avec les instances paritaires,
- favoriser la promotion des agents,
- rendre les agents plus performants,
- être en conformité avec les obligations de formation réglementaires.

A la Ville de LUNEVILLE, nous avons fixé 4 orientations stratégiques :

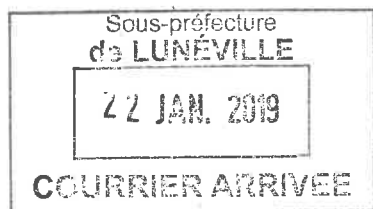
- 1- Entretenir la qualité et l'image du service public en développant les savoirs de base et en renforçant les compétences des différents métiers,
- 2- Entretenir et développer une culture de prévention des risques : santé et sécurité au travail,
- 3- Renforcer une culture managériale,
- 4- Accompagner les parcours professionnels.

Le Conseil Municipal,
Après avis du Comité Technique du 23-11-18,
Après avis de sa Commission des Finances,

- prend acte du plan de formation 2019-2020 à destination des agents de la Ville de LUNEVILLE.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le dix-sept janvier deux mil dix-neuf.

Pour expédition conforme,
Pour le Maire, et par délégation,
Mme Catherine PAILLARD,
Première Adjointe au Maire,



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 17 JANVIER 2019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 11 janvier 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine PAILLARD, Première Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. BARDOT, Mme BAGARD, M. TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, MANSUY, LASSUS, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, MM. BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. LAMBLIN (pouvoir Mme PAILLARD), M. RECOUVREUR (pouvoir M. FLAVENOT), M. BREGEARD (pouvoir Mme BAGARD), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme LASSUS), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. BARDOT), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme GUILLEMOT), Mme LAURAIN (pouvoir M. FRASNIER), M. AUBERT (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), Mme WALTER (pouvoir Mme DI SANGRO).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

Mme Alexandra HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 21 janvier 2019.

OBJET : JEUNESSE - TICKETS JEUNES 2018 - VERSEMENT DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS **RAPPORTEUR : M. BARDOT**

Dans le cadre de l'opération "Tickets Jeunes", les associations se voient créditer par la Ville du montant des tickets retournés.

Ainsi, il convient de verser aux associations les montants ci-dessous indiqués.

ASSOCIATIONS OU CLUBS	Nbre	Nombre		Répartition			Total	Subven- tion
	d'inscrip.	Filles	Garçons	détail				
LUNÉVILLE BADMINTON CLUB	7	2	5	7	à	16,00 €	112,00 €	112,00 €
MJC JACQUES PRÉVERT	37	27	10	37	à	16,00 €	592,00 €	592,00 €
ASAL	16	10	6	14	à	16,00 €	224,00 €	234,00 €
				1	à	8,00 €	8,00 €	
				1	à	2,00 €	2,00 €	
LA GALOPADE	19	18	1	19	à	16,00 €	304,00 €	304,00 €
A VENIR	58	28	30	58	à	16,00 €	928,00 €	928,00 €
CARACHE LUNEVILLOISE	24	4	20	16	à	16,00 €	256,00 €	308,00 €
				2	à	8,00 €	16,00 €	
				6	à	6,00 €	36,00 €	
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL LES EPIS	50	25	25	47	à	16,00 €	752,00 €	774,00 €
				1	à	10,00 €	10,00 €	
				2	à	6,00 €	12,00 €	

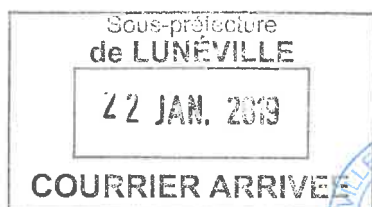
FOOTBALL CLUB LUNÉVILLE	104	6	98	102	à	16,00 €	1 632,00 €	1 652,00 €
				2	à	10,00 €	20,00 €	
ASSOCIATION SPORTIVE LP LAPIE	1	0	1	1	à	16,00 €	16,00 €	16,00 €
LUNÉVILLE KARATE CLUB	23	6	17	23	à	16,00 €	368,00 €	368,00 €
LUNÉVILLE BASEBALL SOFTBALL	12	4	8	12	à	16,00 €	192,00 €	192,00 €
NAUTIQUE CLUB LUNÉVILLOIS	13	8	5	13	à	16,00 €	208,00 €	208,00 €
LUNÉVILLE ATHLÉTIC CLUB	13	6	7	13	à	16,00 €	208,00 €	208,00 €
SPORT ORIENTATION LUNÉVILLE	13	8	5	12	à	16,00 €	192,00 €	202,00 €
				1	à	10,00 €	10,00 €	
JUDO CLUB DE LUNÉVILLE	26	9	17	26	à	16,00 €	416,00 €	416,00 €
AMIDANSE	32	3	29	32	à	16,00 €	512,00 €	512,00 €
BASKET CLUB LUNÉVILLE	39	6	33	39	à	16,00 €	624,00 €	624,00 €
ENTENTE SPORTIVE LUNÉVILLE SIXTE	19	0	19	19	à	16,00 €	304,00 €	304,00 €
AMICALE LUNÉVILLOISE TENNIS DE TABLE	6	1	5	6	à	16,00 €	96,00 €	96,00 €
SKI CLUB DE LUNÉVILLE	3	1	2	3	à	16,00 €	48,00 €	48,00 €
LES ARCHERS LUNÉVILLOIS	10	6	4	10	à	16,00 €	160,00 €	160,00 €
PHYSIC GYM	3	3	0	3	à	16,00 €	48,00 €	48,00 €
LUNÉVILLE VOLLEY BALL	6	1	5	6	à	16,00 €	96,00 €	96,00 €
TENNIS CLUB LUNÉVILLE	17	1	16	17	à	16,00 €	272,00 €	272,00 €
EVI DANSES	31	30	1	31	à	16,00 €	496,00 €	496,00 €
RUGBY CLUB LUNÉVILLOIS	6	2	4	6	à	16,00 €	96,00 €	96,00 €
ECOLE DE MUSIQUE	33	15	18	33	à	16,00 €	528,00 €	528,00 €
AMICALE DES SPORTS ENCHAÎNÉS LUNÉVILLOISE	16	11	5	16	à	16,00 €	256,00 €	256,00 €
LORRAINE GYMNASTIQUE LUNÉVILLE	78	61	17	78	à	16,00 €	1 248,00 €	1 248,00 €
AMPLITUDE DANSES	4	4	0	4	à	16,00 €	64,00 €	64,00 €
CLUB D'HALTÉROPHILIE DE LUNÉVILLE	5	1	4	5	à	16,00 €	80,00 €	80,00 €
LUNÉVILLE ROLLER	29	16	13	29	à	16,00 €	464,00 €	464,00 €
ANTIVOL ESCALADE LUNÉVILLE	4	3	1	4	à	16,00 €	64,00 €	64,00 €
SPORTING CLUB HANDBALL	29	9	20	29	à	16,00 €	464,00 €	464,00 €
ASSOCIATION VIREVOLTE	8	8	0	8	A	16,00 €	128,00 €	128,00 €
TOTAL	794	343	451	794			12 562,00 €	12 562,00 €

794

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (M. BARDOT, Mme DI SANGRO, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. BOESCH, M. VALOIS ne participent pas au vote),
Après avis de sa Commission des Finances,

- décide de verser la somme de 12 562,00 € aux associations suivant la répartition précisée ci-dessus,
- précise que les crédits sont prévus au Budget Primitif 2018, nature 6 574, fonction 522, enveloppe 23 155.

Fait et délibéré, à LUNÉVILLE, le dix-sept janvier deux mil dix-neuf.



Pour expédition conforme,
 Pour le Maire, et par délégation,
 Mme Catherine PAILLARD,
 Première Adjointe au Maire,

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 17 JANVIER 2019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 11 janvier 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine PAILLARD, Première Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. BARDOT, Mme BAGARD, M. TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes GUILLEMOT, MANSUY, LASSUS, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, MM. BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. LAMBLIN (pouvoir Mme PAILLARD), M. RECOUVREUR (pouvoir M. FLAVENOT), M. BREGEARD (pouvoir Mme BAGARD), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme LASSUS), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. BARDOT), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme GUILLEMOT), Mme LAURAIN (pouvoir M. FRASNIER), M. AUBERT (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), Mme WALTER (pouvoir Mme DI SANGRO).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

Mme Alexandra HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 21 janvier 2019.

OBJET : SPORTS – MUR D'ESCALADE DU COMPLEXE SPORTIF CHARLES BERTE – ADOPTION DU RÈGLEMENT D'UTILISATION

RAPPORTEUR : M. BARDOT

Considérant que pour favoriser la pratique sportive en toute sécurité, il est nécessaire de définir les conditions d'utilisation et de fonctionnement du nouveau mur d'escalade du Complexe Sportif Charles Berte, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter un règlement relatif à son utilisation.

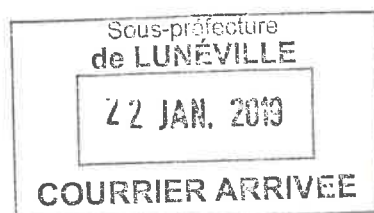
Ce règlement a pour objet de fixer les conditions d'utilisation de cet équipement, les droits et les devoirs des utilisateurs ainsi que les sanctions encourues en cas de manquement à certaines obligations.

Le règlement d'utilisation est joint à la présente délibération et en fait partie intégrante.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,**

- adopte le règlement d'utilisation de la surface artificielle d'escalade du complexe sportif Charles Berte,
- autorise le Maire à signer ce règlement et décide de sa mise en application dès le 1^{er} février 2019.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le dix-sept janvier deux mil dix-neuf.



Pour expédition conforme,
Pour le Maire, et par délégation,
Mme Catherine PAILLARD,
Première Adjointe au Maire,





CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 17 JANVIER 2019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 11 janvier 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine PAILLARD, Première Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. BARDOT, Mme BAGARD, M. TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, MANSUY, LASSUS, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, MM. BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. LAMBLIN (pouvoir Mme PAILLARD), M. RECOUVREUR (pouvoir M. FLAVENOT), M. BREGEARD (pouvoir Mme BAGARD), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme LASSUS), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. BARDOT), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme GUILLEMOT), Mme LAURAIN (pouvoir M. FRASNIER), M. AUBERT (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), Mme WALTER (pouvoir Mme DI SANGRO).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

Mme Alexandra HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 21 janvier 2019.

OBJET : SPORTS – VERSEMENT DE SUBVENTION – AMICALE DES SPORTS ENCHAÎNES LUNEVILLOISE

RAPPORTEUR : M. BARDOT

L'Amicale des Sports Enchaînés Lunévilloise organisera les « courses de la duchesse » le dimanche 20 janvier 2019 en forêt communale de Lunéville à proximité du parcours de santé. Plusieurs épreuves sont prévues : courses de 5, 14 et 21 kilomètres, run and bike de 14 et 21 kilomètres, marche de 5 kilomètres et des courses pour les enfants.

Afin de faire face aux frais d'organisation de cet événement, le club sollicite une aide financière de la Ville.

Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 5 366 € (hors valorisation du bénévolat).

La Commission propose une subvention de 250 €.

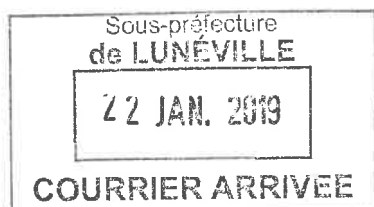
**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,**

- décide d'attribuer 250 € à l'Amicale des Sports Enchaînés Lunévilloise,

- précise que les crédits nécessaires figurent au B.P. 2019, nature 6574, fonction 40, enveloppe 23 153.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le dix-sept janvier deux mil dix-neuf.

Pour expédition conforme,
Pour le Maire, et par délégation,
Mme Catherine PAILLARD,
Première Adjointe au Maire,



A handwritten signature in black ink, appearing to be "C. Paillard", written over the official stamp.



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 17 JANVIER 2019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 11 janvier 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine PAILLARD, Première Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. BARDOT, Mme BAGARD, M. TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, MANSUY, LASSUS, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, MM. BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. LAMBLIN (pouvoir Mme PAILLARD), M. RECOUVREUR (pouvoir M. FLAVENOT), M. BREGEARD (pouvoir Mme BAGARD), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme LASSUS), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. BARDOT), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme GUILLEMOT), Mme LAURAIN (pouvoir M. FRASNIER), M. AUBERT (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), Mme WALTER (pouvoir Mme DI SANGRO).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

Mme Alexandra HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 21 janvier 2019.

OBJET : DOMAINE COMMUNAL – CESSION D'UNE MAISON SISE 13 RUE CHERON A LUNEVILLE **RAPPORTEUR : Mme PAILLARD**

La Ville de LUNEVILLE est propriétaire d'une maison sise 13 rue Chéron 54300 LUNEVILLE cadastrée section AI n° 578, pour une superficie totale de 309 m².

En date du 29 mai 2017, les services de France Domaine ont donné un avis pour une la valeur vénale à 92 000 euros.

Au vu des nombreuses visites effectuées avec des acquéreurs potentiels et des différentes propositions de prix,

Au vu des travaux à effectuer et plus particulièrement au niveau de l'étanchéité du toit en terrasse de la maison et de l'isolation,

Considérant la meilleure offre de Monsieur Celal ILDENIZ et Madame Kiraz ILDENIZ née SENAY,

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser la vente de la maison sise 13 rue Chéron à LUNEVILLE, cadastrée section AI n° 578 au profit de Monsieur et Madame Celal ILDENIZ demeurant 10 rue Edmond BRAUX à LUNEVILLE au prix net vendeur de 60 000 euros (soixante mille euros).

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,**

- autorise la vente de la maison sise 13, rue Chéron à LUNEVILLE, cadastrée section AI n° 578 au profit de Monsieur Celal ILDENIZ et Madame Kiraz ILDENIZ née SENAY demeurant 10 rue Edmond BRAUX à LUNEVILLE au prix net vendeur de 60 000 euros selon l'offre d'achat signée en date du 14 décembre 2018,
- fait le choix de Maître DECORPS-SCHERBECK, notaire à LUNEVILLE pour représenter la commune de LUNEVILLE, établir le compromis de vente et rédiger l'acte authentique,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le dix-sept janvier deux mil dix-neuf.

Pour expédition conforme,
Pour le Maire, et par délégation,
Mme Catherine PAILLARD,
Première Adjointe au Maire,



A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the left.

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 17 JANVIER 2019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 11 janvier 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine PAILLARD, Première Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. BARDOT, Mme BAGARD, M. TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, MANSUY, LASSUS, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, MM. BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. LAMBLIN (pouvoir Mme PAILLARD), M. RECOUVREUR (pouvoir M. FLAVENOT), M. BREGEARD (pouvoir Mme BAGARD), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme LASSUS), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. BARDOT), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme GUILLEMOT), Mme LAURAIN (pouvoir M. FRASNIER), M. AUBERT (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), Mme WALTER (pouvoir Mme DI SANGRO).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

Mme Alexandra HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 21 janvier 2019.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS – ESPACE GUY CORBIAT **RAPPORTEUR : Mme PAILLARD**

Suite aux échanges avec les services de l'Etat, il convient de mettre à jour la délibération actée lors de la séance du Conseil Municipal du jeudi 13 décembre dernier, comme suit :

PRESENTATION

Le bâtiment sis au 2 rue de la charité est un bâtiment appartenant à la Ville de LUNEVILLE. Cet ensemble est composé pour une première partie par des salles de réunions ayant été rénovées il y a environ 5 ans et mises à disposition d'associations, et, pour une seconde partie réservée à l'ARS pour de l'hébergement d'urgence. La dernière partie est constituée de 2 logements.

L'opération consiste donc à réhabiliter le bâtiment. Les travaux envisagés prévoient la rénovation totale de la façade, ainsi que le traitement de coactivité entre les parties privatives et celle dédiée aux diverses activités et associations (ERP).

La réhabilitation de la façade sera, après validation auprès de l'Architecte des Bâtiments de France, entièrement reprise avec, notamment, la reconstitution nécessaire en pierres de taille de l'encadrement des fenêtres, permettant ainsi la sécurisation du bâtiment et la poursuite de la réhabilitation du quartier Centre Ancien et notamment la Place Saint-Jacques.

OPERATION

L'opération est structurée en 2 phases. La 1^{ère} phase consiste à élaborer le programme avec le recrutement d'une maîtrise d'œuvre, l'établissement des diagnostics, la rédaction du programme et la constitution du DCE et la seconde concerne l'exécution des travaux et le suivi jusqu'à l'achèvement.

Nature des travaux	Montant HT	Subvention DSIL demandée	Subvention DETR demandée	CD 54	Financement Ville
Réfection totale de la façade et reconstruction des encadrements en pierres de taille des fenêtres. Mise aux normes ERP des communs (coupe feu)	405 465 €	150 000 €	100 000 €	50 000 €	105 465 €

Le Conseil Municipal, après avis de sa Commission des Finances, sera invité à autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des partenaires financiers mentionnés dans le plan de financement pour mener à bien ce projet d'envergure.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des partenaires financiers pour mener à bien ce projet d'envergure et à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le dix-sept janvier deux mil dix-neuf.



Pour expédition conforme,
Pour le Maire, et par délégation,
Mme Catherine PAILLARD,
Première Adjointe au Maire,